

CADRE GENERAL DE SUBVENTIONNEMENT DU SMTCO
Annexe délibération du 1^{er} octobre 2007 complétée par délibérations
des 17 mars 2016, 6 déc. 2016 et 8 déc. 2020

Les actions subventionnables devront s'inscrire dans les missions et les priorités du SMTCO et dans le respect d'une charte de développement durable qui sera élaborée : utilisation de véhicules « propres », accessibles, et de « haute qualité environnementale », insertion professionnelle dans les métiers du transport,...

Sur les modalités du subventionnement, le principe arrêté sera celui de la souplesse.

La priorité sera accordée aux demandes non susceptibles d'être subventionnées par ailleurs ou ayant épuisé les dispositifs d'aides.

Seules les opérations d'un coût supérieur **ou égal** à 3 500 € H.T. seront éligibles au dispositif d'aide.

Les aides pourront prendre les formes adaptées à l'intérieur du cadre général suivant :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (aides à l'exploitation, aux études préalables)

- Conditions à satisfaire :**
- *pour les études et projets de dessertes* : participation du SMTCO à la définition du cahier des charges ;
 - *pour les TAD* : étude de définition préalable et étude financière (analyse du ratio coût/efficacité) ;
obligation de réservation préalable auprès de la Centrale du SMTCO et mise en place d'outils de contrôle de la fréquentation
 - *pour les lignes régulières* : étude de définition préalable et étude financière (évaluation du déficit commercial prévisionnel de la desserte proposée - analyse du ratio coût/efficacité)
 - définition des modalités d'une tarification coordonnée avec d'autres modes : réduction tarifaire, titre unique, tarifs de fidélité, etc ...
 - obligation de fourniture des données horaires, plans des réseaux, grilles tarifaires, points d'arrêts géolocalisés de la desserte et mise à jour en temps réel, sous format informatique compatible avec la Centrale d'information multimodale du SMTCO
 - utilisation de véhicules « propres », accessibles, « haute qualité environnementale »
 - obligation de non-concurrence avec les lignes existantes

- Modalités :**
- arrêté d'attribution ou convention de financement dont la durée maximale sera calquée sur la durée du marché, contrat d'exploitation ou DSP.
Faculté de subventions dégressives dans le temps : pour rechercher la réduction des coûts d'exploitation, mise en œuvre d'une dégressivité du taux en fonction d'une exigence de ratio coût/efficacité satisfaisant (prise d'effet initialement prévue au 01/01/2017- reportée en 2018 en raison de la période transitoire des transferts de compétence transport).

- Montant :**
- un montant annuel en euros, modulable en fonction de la qualité du service offert :
 - nombre d'habitants desservis
 - fréquence du service (nombre de jours et plage horaire)
 - obligations minimum à satisfaire (ex : remontée perturbations)

- ajustement annuel du montant (en plus ou en moins) en fonction de la fréquentation

réelle

- un **plafond maximum annuel** : 50% du déficit d'exploitation (sur la base de justificatifs), avec un ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage, toutes subventions confondues.

Publicité et communication :

- **Toutes les actions de communication relatives au projet financé devront mentionner l'intervention du SMTCO.**
Les modalités de publicité et de communication seront détaillées dans les arrêtés ou conventions afférentes à chaque opération.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conditions à satisfaire : - équipements et points relais d'information multimodale, pôles d'échanges Intermodaux (coordination de réseaux entre AO)

- véhicules de transport « propres », haute qualité environnementale et accessibles.

- obligation de fourniture des données horaires à la Centrale d'information multimodale (idem subv. de fonctionnement)

- définition des modalités de tarification coordonnée (idem subv. de fonctionnement) et réduction tarifaire afférente

- participation du SMTCO à la définition des cahiers des charges

Modalités :

- arrêté de subvention ou convention de financement annuelle ou pluriannuelle, selon les cas

Montant :

- **taux variable du coût HT d'investissement en fonction des autres subventions obtenues avec un ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage, toutes subventions confondues.**

- **plafond en euros de la dépense subventionnable par type d'équipement**
Le plafond subventionnable est établi sur la base des prix pratiqués par les centrales d'achats (UGAP, AGIR, CATP) ou commande groupée entre plusieurs collectivités.

Publicité et communication :

- **Toutes les actions de communication relatives au projet financé devront mentionner l'intervention du SMTCO.**
Les modalités de publicité et de communication seront détaillées dans les arrêtés ou conventions afférentes à chaque opération.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 18 novembre 2019,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 16 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Bruno FORTIER, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEOO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08- 8 relatif au :

AFFAIRE DE PERSONNELS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

A. TABLEAU DES EFFECTIFS

- **AJOUTE** le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe dans la liste des grades des agents susceptibles d'occuper le poste de Chef de Service des Finances et Marchés publics du SMTCO.

B. ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH (LDG)

- **PREND ACTE** des lignes directrices de gestion (LDG) du SMTCO définies dans l'annexe 1.

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Elles seront révisées tous les 6 ans.

C. DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **PREND ACTE** du document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action (annexe 2)

- **AUTORISE** le Président à le signer.

D. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 60 va engager début 2021 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SMTCO une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et 6 mois à effet au 1^{er} juillet 2021 à 0h00 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

- **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 60 à compter du 1^{er} juillet 2021.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH **(LDG)**

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche collective,
- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion :

- déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC,
- fixent des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. A compter du 1^{er} janvier 2021, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion,
- favorisent, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle femmes – hommes.

Les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de l'établissement. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH en favorisant certaines orientations, de les afficher et d'anticiper ainsi les impacts potentiels et prévisibles des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

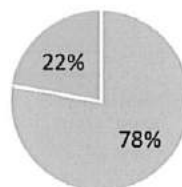
I. ETAT DES LIEUX :

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2019

Effectifs

➔ 9 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- > 7 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuel non permanent

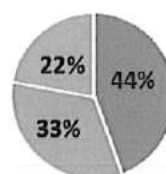
➔ 1 contractuel permanent en CDI

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

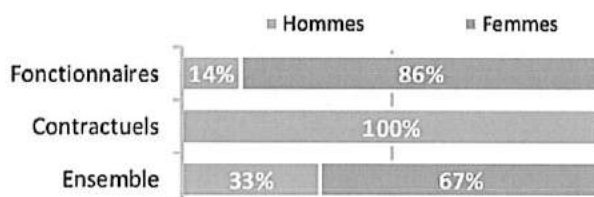
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	71%		56%
Technique	29%	100%	44%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut

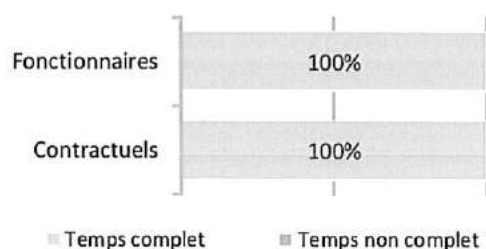


➔ Les principaux cadres d'emplois

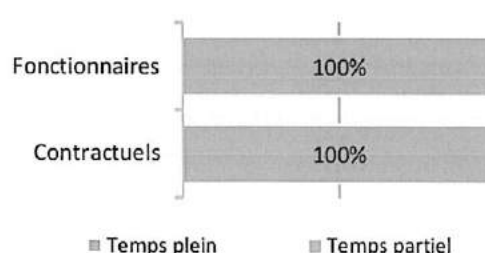
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	22%
Ingénieurs	22%
Techniciens	22%
Administrateurs	11%
Attachés	11%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

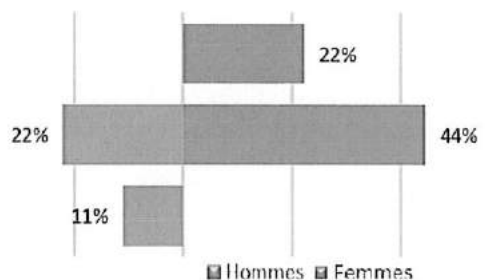
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,93
Contractuels permanents	30,00
Ensemble des permanents	44,72
Tranche d'âge	

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

8,23 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 7,00 fonctionnaires
- > 1,06 contractuel permanent
- > 0,17 contractuel non permanent

14 979 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	4,00 ETPR
Catégorie B	2,06 ETPR
Catégorie C	2,00 ETPR

Positions particulières

> 3 agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

En 2019, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2018 ¹	Effectif physique au 31/12/2019
9 agents	9 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019		
Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	➔	0,0%
Ensemble	➔	0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2019

Aucune arrivée d'agent permanent en 2019

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

Évolution professionnelle

- ⇒ 5 avancements d'échelon
- ⇒ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne au choix en 2019

Sanctions disciplinaires

- ⇒ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2019

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

- ⇒ En moyenne, 2 jour d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2019

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,55%	0,00%	0,43%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,55%	0,00%	0,43%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,55%	0,00%	0,43%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ⇒ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ⇒ 11,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ⇒ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ⇒ Aucun accident du travail déclaré en 2019

Prévention et risques professionnels

- ⇒ ASSISTANT DE PRÉVENTION
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ⇒ DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

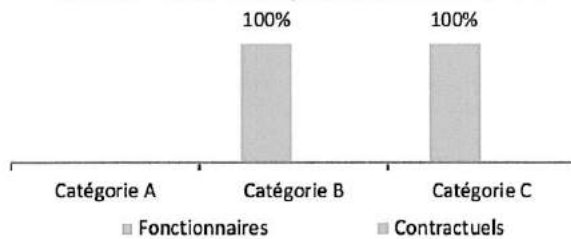


Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

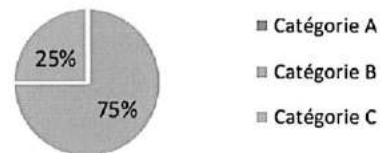
➔ En 2019, 44,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 8 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 1 788 € ont été consacrés à la formation en 2019

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 0,9 jour par agent

Organisme	Pourcentage
CNFPT	66 %
Autres organismes	34 %

Répartition des jours de formation par organisme

Organisme	Pourcentage
CNFPT	75 %
Autres organismes	25 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2019

II. ORIENTATIONS GENERALES DE LA COLLECTIVITE (PROJET DE MANDAT)

Le SMTCO a vocation à se développer en fonction de l'évolution du nombre des Autorités organisatrices de la mobilité qui en sont membres. Cette perspective de développement des missions et du travail qui l'accompagne induit nécessairement de motiver les équipes du SMTCO par une politique active de gestion des ressources humaines.

C'est cette orientation générale de dynamisme dans la gestion des Ressources humaines qu'il convient de suivre.

III. STRATEGIE PLURIANNUELLE DE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Il vous est proposé d'arrêter les orientations et actions y afférentes suivantes :

Orientation en matière de :	Actions :
Organisation et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ajuster l'organigramme aux besoins <input type="checkbox"/> Mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs <input type="checkbox"/> Mettre à jour régulièrement les fiches de poste <input type="checkbox"/> Mettre à jour l'organigramme <input type="checkbox"/> Examiner l'organisation du temps de travail <input type="checkbox"/> Mettre à jour régulièrement le règlement intérieur du personnel
Santé et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre à jour le document unique (intégrer notamment les risques psychosociaux et les risques liés au télétravail...) <input type="checkbox"/> Établir un plan de prévention des risques psychosociaux (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant) <input type="checkbox"/> Mettre en place des registres et documents obligatoires <input type="checkbox"/> Nommer un assistant de prévention et s'assurer du respect des formations obligatoires (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant) <input type="checkbox"/> Mettre en place un tableau de suivi des visites médicales <input type="checkbox"/> Intégrer l'ergonomie dans le choix de méthodes de travail, la conception des locaux et l'achat d'équipements
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Valoriser l'obtention du concours et des examens professionnels <input type="checkbox"/> Valoriser l'engagement professionnel (CIA...)
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faciliter l'accès aux préparations concours <input type="checkbox"/> Etablir ou mettre à jour un plan de formation (pluriannuel, recueil des besoins, communication au CNFPT) <input type="checkbox"/> Définir les modalités d'utilisation du CPF <input type="checkbox"/> Informer les agents sur leurs obligations en matière de formation et assurer un suivi individuel des formations statutaires et légales obligatoires (SST, CACES, etc.). <input type="checkbox"/> Informer les agents sur les différents dispositifs de formation existants, notamment sur la validation des acquis de l'expérience, le bilan de compétence et le compte personnel de formation. <input type="checkbox"/> Prévoir lors de l'entretien professionnel annuel une information individuelle des agents sur l'ouverture et l'utilisation de leurs droits afférents au compte personnel de formation.

Recrutement et mobilités	<input type="checkbox"/> Mettre en place une procédure interne pour le recrutement notamment des contractuels (obligatoire depuis le 1 ^{er} janvier 2020) <input type="checkbox"/> Anticiper les recrutements et les départs <input type="checkbox"/> Valoriser les mobilités et les compétences acquises dans la gestion de la carrière et la rémunération
Maintien dans l'emploi et handicap	<input type="checkbox"/> Intégrer les contextes liés à l'environnement physique/psychique de travail des agents, l'aménagement de poste et leur adaptation (suivi des restrictions médicales, recours aux études de postes). (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant) <input type="checkbox"/> Assurer le suivi santé des agents (programmation des visites médicales et entretiens infirmiers) <input type="checkbox"/> Mettre en place la période de préparation au reclassement pour les agents inaptes aux fonctions de leur grade mais pas à toutes fonctions et en définir les modalités (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant) <input type="checkbox"/> Proposer un accompagnement social aux agents (se faire accompagner des services du Centre de Gestion le cas échéant)
Egalité femmes / hommes	<input type="checkbox"/> Favoriser l'égalité dans la rémunération, la formation et l'évolution professionnelle des agents. <input type="checkbox"/> favoriser les avancements de grade.

IV. PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Avancement de grade

Le SMTCO décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions statutaires.

Le Président se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'avancement de grade d'un agent lorsque ce dernier est considéré comme un agent démeritant.

Un taux d'avancement de grade de 100 % est mis en œuvre pour l'ensemble des grades.

- Nominations suite à concours

Le SMTCO décide de ne pas établir de critères et de nommer tous les agents ayant obtenu un concours.

- Accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur

La collectivité décide de définir les critères suivants :

Critères

- Expérience réussie sur le poste déjà occupé et remplacement d'un supérieur
- Capacité à former et encadrer des agents (tutorat)
- Acquisition de compétences adaptées au poste par tous modes (formations continues, formations diplômantes, retour suite à congé de formation, VAE, etc...)
- Acquis de l'expérience professionnelle et extra-professionnelle
- Maîtrise du métier
- Capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées

▪ Promotion interne

Le SMTCO décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions.

Cependant, le SMTCO étant affilié au Centre de gestion de l'Oise, il appartient au Président du CDG d'arrêter les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne qui serviront de base à l'établissement des listes d'aptitude à compter de 2021.

V. DATE D'EFFET ET DUREE DES LDG

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Elles seront révisées tous les 6 ans.

poste de travail	Activités / tâches de l'agent pouvant comprendre des dangers ou des situations dangereuses	Situations dangereuses identifiées	coaction fréquence d'exposition	Scénario d'accident Données potentielles de la situation	Coaction gravité	Mesures de prévention existantes dans la collectivité	Coaction Maîtrise	Score de risque	préconisation d'action à engager	décali ou date de réalisation	personne en charge de l'action	Observations du préventeur
Administratifs et chargés de missions	Trajets domicile/travail et travail/domicile du au des apprentis	Exposition aux aléas de la circulation routière : selon + extra-urbain (accident important, choc...) + contraintes de délais, d'urgence	50	Accident de la circulation entraînant l'incapacité permanente voir Décs Choc psychologique	1000	"Soudure" organisationnelle en cas d'intempéries (neige); possibilité de travailler hors site	0,8	40000	Prévoir un aménagement de la conduite en condition dégradée			en attente de programmation de formation
Administratifs et chargés de missions	Missions diverses	Risque incendie	50	Brûlures, départ de feu, intoxication, décès	1000	Extincteur vérifié une fois par an Plan d'évacuation présent réalisation d'un exercice d'évacuation en décembre 2018 formation à la manipulation des extincteurs effectuée par l'ensemble des agents le 14 décembre 2018	0,5	25000	Programmation d'un exercice d'évacuation en 2021			revision de la formation à prévoir tous les 5 ans
Administratifs et chargés de missions	Saisies de données informatiques (courriers, dossiers, rapports...)	Temps de travail important sur poste informatique (> 50%)	50	Situation favorisant l'apparition de Troubles Musculo Squelettiques (TMS)	100	Détecteur de fumées dans la cuisine Aménagement ergonomique de poste de travail Organisation du travail pour maximiser le travail sur écran (interruptions) Organisation du temps de travail : trajets connus et planifiés	0,5	2500				
Administratifs et chargés de missions	Utilisation de véhicules sur le temps de travail - déplacements divers	Exposition aux aléas de la circulation routière en milieu urbain (accident, choc...)	50	Accident circulation en zone urbaine : - choc, fracture - séquelles éventuelles	100	Véhicule de service (entretien et contrôles) pour les chargés de mission et les directeurs Pas de déplacement en cas de mauvais temps	0,5	2500				
Administratifs et chargés de missions	Circulations et déplacements dans les locaux et bureaux	Présence de marches	50	Chute d'escalier : choc, entorse	10	Escalier large équipé d'une rampe	0,8	400				
Administratifs et chargés de missions	Manipulations d'objets lors des événements de communication et lors des livraisons	Port de documents lourds ; (postures mal adaptées)	1	Entorses musculaires, facteur aggravant pour l'apparition de TMS	100	Chariot de transport disponible	0,8	80				
Administratifs et chargés de missions	toutes missions	Risque biologique : pandémie virale liée à Covid-19	50	infection au coronavirus avec symptômes, aggravation de pathologies existantes	100	Gestes barrières mis à disposition de musiques, de gel hydroalcoolique; possibilité de se laver les mains régulièrement, diffusion des recommandations : aération des bureaux, désinfection des postes de travail, communication régulière avec les agents. (depuis mars 2020) Agent dans bureau individuel mise en place de séparations physiques dans la salle de réunion, très peu d'accueil public mise en oeuvre du télétravail de manière permanente (5 jours/5) (depuis mars 2020)	0,8	4000				
Agents en télétravail	toutes missions	Perte de contact avec les collègues et de la cohésion de l'équipe diminution de la motivation, perte du sens du travail ou surcharge du travail difficulté à séparer vie privée et vie professionnelle	20	Depression, anxiété, stress (TPS)	10	contact régulier avec les agents, réunion hebdomadaire, planning de travail, maintien des horaires, avec badgeage, aménagement de poste à domicile (mise à disposition de matériels : écran, chaise, chaise) (depuis mars 2020)	0,8	160				

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
 Reçu en préfecture le 09/12/2020
 Affiché le 09/12/2020
 ID : 060-200006039-20201208-CS2020_12_08_8-DE



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 novembre 2020,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 16 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Bruno FORTIER, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08- 9 relatif au :

AUTORISATION BUDGETAIRE PAR ANTICIPATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du Budget Primitif 2021 dans la limite des crédits autorisés comme suit :

Chap.	Libellé du chapitre	Rappel Budget 2020	Montant autorisé 2021 (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	500 €
204	Subvention d'équipement versées	24 682 728,95 €	6 170 682,24 €
21	Immobilisation corporelles	51 000 €	12 750 €



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 novembre 2020,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 16 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Bruno FORTIER, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08- 10 relatif au :

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE TVA APPLIQUEE A TORT SUR PENALITES

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à déroger à la déchéance quadriennale pour reverser au partenaire privé Site.Oise la somme de 5 116 €, prenant la forme d'un ajout sur le prochain loyer d'exploitation dû (T1-2021) afin de régulariser la part de TVA appliquée à tort, taux de TVA en vigueur en 2011 (19,6%).

Trimestre Année	N° Facture Site.Oise	Pénalités déduites à tort des loyers d'exploitations (T.T.C.*)	Pénalités forfaitaires réelles (Hors TVA)	Montant dû à Site.Oise
T4-2011	F-042-2011-A0806101	31 218,00 €	26 102,00 €	5 116,00 €
Total du montant à rembourser :				5 116,00 €

* Taux en vigueur en 2011 : 19,60%



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 novembre 2020,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 15 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Bruno FORTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08- 11 relatif au :

MISE A JOUR DU PERIMETRE DE PRELEVEMENT DU VMA (Versement Mobilité additionnel) - LOI LOM – NOUVEAU ZONAGE INSEE 2020

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** du nouveau périmètre de prélèvement du Versement Mobilité Additionnel (VMa) défini par la loi LOM du 24/12/2019 et la publication par l'INSEE, en date du 21 octobre 2020 du nouveau zonage qui succède aux aires urbaines de 2010 et celles plus anciennes de 1990. Désormais, ce sont les aires d'attraction des villes (AAV) 2020 qui remplacent ces aires urbaines. L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017.

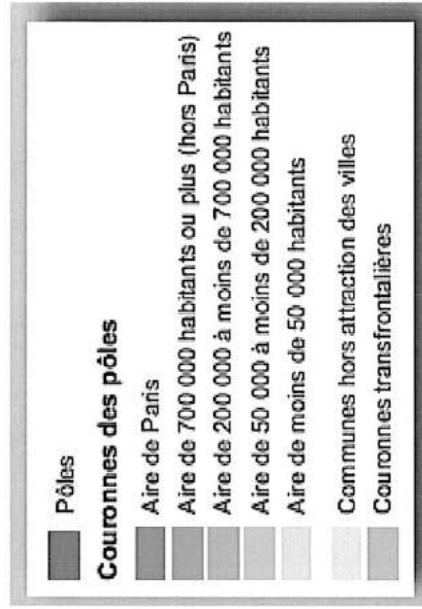
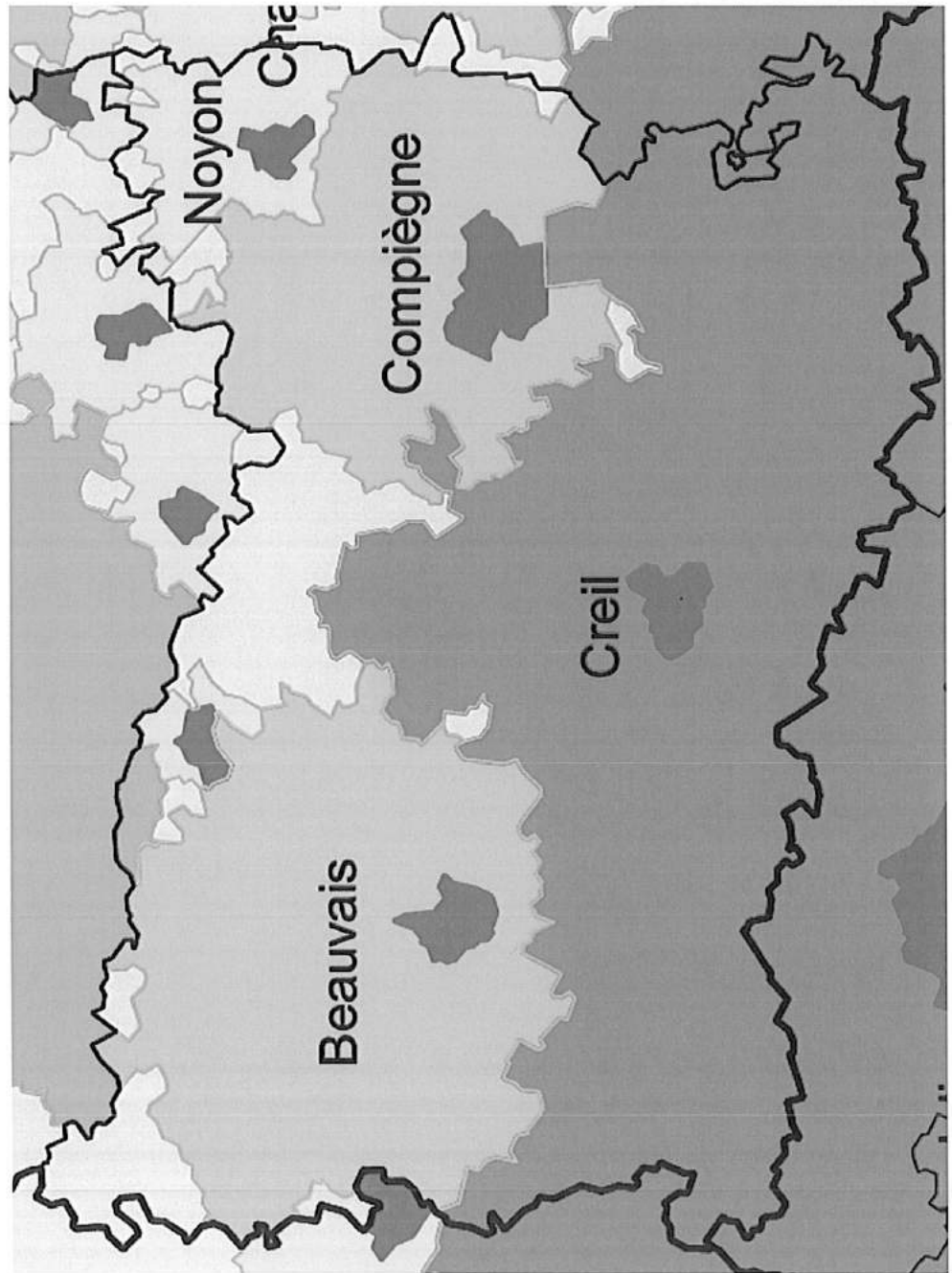
Une carte détaillée des aires d'attraction des villes de l'Oise est présentée en annexe 1, ainsi qu'un tableau de synthèse, en annexe 2, détaillant le classement des communes de l'Oise selon le zonage INSEE (2020) et l'indication du taux de VMa applicable par communes.

La présente délibération sera notifiée à l'URSSAF et à la MSA, organismes chargés du recouvrement, pour application avec effet au 1^{er} janvier 2021.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

AIRES D'ATTRACTION DES VILLES (AAV) - octobre 2020



Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le 09/12/2020

SLO

ID : 060-200006039-20201208-CS2020_12_08_11-DE

CHAMP D'APPLICATION DU VMa A COMPTER DU 1er JANVIER 2021

article L.5722-7 du CGCT modifié par loi LOM du 24/12/2019

Aires d'attraction des villes 2020

France - Composition communale

Mise en ligne le 21/10/2020 Géographie au 01/01/2020

©Insee Source(s) : Insee, Code officiel géographique

Code géographique	Libellé géographique	Aire urbaine 2010	Libellé aire d'attraction des villes 2020	Catégorie commune dans aire d'attraction des villes CATAEU2010	Tranche d'aire urbaine 2017	Département	Région	Colonne1	Taux Vma à partir du 01/01/2021
CODGEO	LIBGEO	AU2010	LIBAU2010		TAU2017	DEP	REG	Communauté de Communes	
60001	Abancourt	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60002	Abbecourt	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60003	Abbeville-Saint-Lucien	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60004	Achy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60005	Acy-en-Multien	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60006	Les Ageux	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60007	Agnetz	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0,40
60008	Ainon	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60009	Allonne	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60010	Amblainville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60011	Amy	401	Roye	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60012	Andeville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60013	Angicourt	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60014	Angvillers	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60015	Angy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60016	Ansacq	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0,40
60017	Ansauvillers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60019	Antheuil-Portes	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60020	Antilly	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60021	Appilly	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60022	Aprémont	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de L'Aire Cantilienne	0,40
60023	Armancourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60024	Arsy	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60025	Attichy	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60026	Auchy-la-Montagne	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60027	Auger-Saint-Vincent	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60028	Aumont-en-Halatte	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60029	Auneuil	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60030	Auteuil	001	Paris	20	10	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60031	Autheuil-en-Valois	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60032	Autréches	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0
60033	Avilly-Saint-Léonard	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de L'Aire Cantilienne	0,40
60034	Avrechy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60035	Avricourt	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60036	Avrigny	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60037	Babouf	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60039	Bacouël	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60040	Bailleul-le-Soc	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60041	Bailleul-sur-Thérain	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60042	Bailleval	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0,40
60043	Bailly	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0,40
60044	Balagny-sur-Thérain	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60045	Barbary	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60046	Bargny	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60047	Baron	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60048	Baugy	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60049	Bazancourt	400	Goumay-en-Bray	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60050	Bazicourt	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60051	Beaudéduit	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60052	Beaugies-sous-Bois	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60053	Beaulieu-les-Fontaines	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60054	Les Hauts-Talican	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60055	Beaurains-lès-Noyon	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60056	Beaurepaire	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60057	Beauvais	076	Beauvais	11	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60058	Beauvoir	586	Breteil	20		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60059	Béharicourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60060	Balle-Eglise	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60061	Belloy	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60062	Berlancourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60063	Berneuil-en-Bray	001	Paris	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60064	Berneuil-sur-Aisne	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60065	Berthecourt	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60066	Béthancourt-en-Valois	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60067	Béthisy-Saint-Martin	001	Paris	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60068	Béthisy-Saint-Pierre	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0
60069	Betz	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60070	Bienville	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60071	Biermont	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60072	Bitry	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60073	Blacourt	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60074	Blaincourt-lès-Précy	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60075	Blancfosse	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60076	Blargies	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60077	Blicourt	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60078	Blincourt	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60079	Boissy-Fresnoy	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60081	Bonlier	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60082	Bonneuil-les-Eaux	035	Amiens	20		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60083	Bonneuil-en-Valois	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60084	Bonnieres	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60085	Bonvillers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60086	Boran-sur-Oise	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60087	Borest	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60088	Bornel	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60089	Boubiers	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60090	Bouconville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60091	Bouillancy	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60092	Boullarre	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60093	Boulogna-la-Grasse	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60094	Boursonne	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60095	Boury-en-Vexin	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60097	Boutencourt	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60098	Bouvresse	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60099	Braisnes-sur-Aronde	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60100	Brasseuse	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60101	Brégy	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le 09/12/2020



Commune de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte 0,40
 ID : 060-200006039-20201208-CS2020_12_08_11-DE

60102	Branouille	001	Paris	20	07	60	32	Commune de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60103	Bresles	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60104	Breteuil	586	Breteuil	11		60	32	Commune de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60105	Brétigny	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60106	Breuil-le-Sec	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60107	Breuil-le-Vert	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60108	Briot	076	Beauvais	20	01	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60109	Brombos	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60110	Broquiers	076	Beauvais	20	01	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60111	Broyes	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0
60112	Brunvillers-la-Motte	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60113	Bucamps	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60114	Bulcourt	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60115	Bulles	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0,40
60116	Bury	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60117	Bussy	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60118	Caisnes	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0,40
60119	Cambronne-lès-Ribécourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes des Deux Vallées	0,40
60120	Cambronne-lès-Clermont	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60121	Campagne	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60122	Campeaux	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60123	Campremy	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60124	Candor	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0
60125	Canly	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60126	Connectancourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60127	Canny-sur-Matz	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60128	Canny-sur-Thérain	078	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60129	Carlepont	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0,40
60130	Catenoy	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60131	Catheux	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60132	Catigny	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60133	Catillon-Fumechon	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60134	Caufray	001	Paris	20	07	60	32	Commune de Communes de la Vallée Dorée	0,40
60135	Cauvigny	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60136	Cempuis	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60137	Cemoy	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0,40
60138	Chamant	001	Paris	20	02	60	32	Commune de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60139	Chambly	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60140	Chambors	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60141	Chantilly	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes de l'Aire Cantilienne	0,40
60142	La Chapelle-en-Sarval	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes de l'Aire Cantilienne	0,40
60143	Chaumont-en-Vexin	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60144	Chavençon	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes des Sablons	0,20
60145	Chelles	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60146	Chepoix	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0
60147	Chevincourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes des Deux Vallées	0,40
60148	Chévraville	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,40
60149	Chevrières	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60150	Chiry-Ourscamp	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes des Deux Vallées	0,40
60151	Choisy-au-Bac	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60152	Choisy-la-Victoire	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60153	Choqueuse-les-Bénards	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60154	Cinqueux	001	Paris	20	07	60	32	Commune de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60155	Cires-lès-Mello	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60156	Claircix	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60157	Clarmont	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60158	Coivrel	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60159	Compiègne	078	Compiègne	11	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60160	Conchy-les-Pots	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60161	Conteville	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60162	Corbeil-Cerf	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes des Sablons	0,20
60163	Cormeilles	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60164	Le Coudray-Saint-Germer	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes du Pays de Bray	0,40
60165	Le Coudray-sur-Thelle	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60166	Coudun	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60167	Couloisy	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60168	Courcelles-Epayelles	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60169	Courcelles-lès-Gisors	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60170	Courteuil	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60171	Courteux	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes des Lisières de l'Oise	0
60172	Coye-la-Forêt	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes de l'Aire Cantilienne	0,40
60173	Cramoisy	001	Paris	20	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60174	Crapeaumesnil	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60175	Creil	001	Paris	13	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60176	Crépy-en-Valois	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,25
60177	Cressonsacq	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60178	Crèvecœur-le-Grand	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Agglomération du Beauvaisis	0,20
60179	Crèvecœur-le-Petit	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60180	Crillon	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60181	Crisolles	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60182	Le Crocq	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60183	Crœy-sur-Celle	035	Amiens	20	08	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60184	Crottoy	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60185	Crouy-en-Thelle	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60186	Cuignières	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0,40
60187	Cuigy-en-Bray	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes du Pays de Bray	0,40
60188	Cuisse-la-Motte	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60189	Cuts	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays Noyonnais	0
60190	Cuvergnon	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,40
60191	Cuvilly	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60192	Cuy	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60193	Daméraucourt	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60194	Dargies	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0
60195	Delincourt	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60196	La Drenne	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes des Sablons	0,20
60197	Dieudonné	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60198	Dives	078	Compiègne	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60199	Domelliers	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60200	Domfront	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60201	Dompierre	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0
60203	Duvy	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,40
60204	Ecuivilly	242	Noyon	20		60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0
60205	Elencourt	076	Beauvais	20		60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60206	Élincourt-Sainte-Marguerite	078	Compiègne	20	06	60	32	Commune de Communes du Pays des Sources	0,40
60207	Éméville	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,40
60208	Enencourt-Léage	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60209	La Come-en-Vexin	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60210	Épineuse	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60211	Eragny-sur-Epte	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Vexin Thelle	0,40
60212	Ercuis	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes Thelloise	0,20
60213	Ermenonville	001	Paris	20	10	60	32	Commune de Communes du Pays de Valois	0,40
60214	Ermenont-Boutavent	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40
60215	Ercuary	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Clermontois	0,40
60216	Erauvillers	001	Paris	20		60	32	Commune de Communes du Plateau Picard	0,40
60217	Escarnes	076	Beauvais	20	07	60	32	Commune de Communes de la Picardie Verte	0,40



60218	Esches	001	Paris	20		10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60219	Escles-Saint-Pierre	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60220	Espaubourg	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60221	Esquennoy	586	Breteil	20			60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60222	Essuiles	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60223	Estrées-Saint-Denis	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60224	Étigny	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60225	Étouy	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0,40
60226	Ève	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60227	Évincourt	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60228	Fay-les-Étangs	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60229	Le Fayel	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60230	Le Fay-Saint-Quentin	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60231	Feigneux	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60232	Ferrières	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60233	Feuquières	076	Beauvais	20	01		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60234	Fitz-James	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0,40
60235	Flavacourt	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60236	Flavy-le-Meldeux	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60237	Fléchy	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60238	Fleurines	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60239	Fleury	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60240	Fontaine-Bonneleau	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60241	Fontaine-Chaalis	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60242	Fontaine-Lavaganne	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60243	Fontaine-Saint-Lucien	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60244	Fontenay-Torcy	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60245	Formerie	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60247	Fouilleuse	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0,40
60248	Fouilly	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60249	Foulangues	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60250	Fouquénies	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60251	Fouquerolles	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60252	Fournival	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60253	Francastel	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60254	Francières	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60255	Fréniches	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60256	Montchevreuil	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60257	Fresne-Léguillon	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60258	Fresnières	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60259	Fresnoy-en-Thelle	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60260	Fresnoy-la-Rivière	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60261	Fresnoy-le-Luat	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60262	Le Fretoy-Vaux	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60263	Frétoy-le-Château	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60264	Frocourt	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60265	Froissy	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60267	Le Gallet	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60268	Gannes	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60269	Gaudechart	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60270	Genivy	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60271	Gerberoy	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60272	Gilocourt	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60273	Giraumont	078	Compiègne	20	06		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60274	Glaignes	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60275	Glatigny	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60276	Godenvillers	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60277	Goincourt	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60278	Golancourt	450	Ham	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60279	Gondreville	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60280	Gouchelles	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60281	Goumay-sur-Aronde	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60282	Gouvieux	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes de l'aire Cantilienne	0,40
60283	Gouy-les-Groseillers	035	Amiens	20	08		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60284	Grandfresnoy	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60285	Grandvillers-aux-Bois	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0,40
60286	Grandvillers	076	Beauvais	20	01		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60287	Grandrû	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60288	Grémévillers	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60289	Grez	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60290	Guignecourt	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60291	Guiscard	242	Noyon	20			60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60292	Gury	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60293	Hadancourt-le-Haut-Clocher	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60294	Hainvillers	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60295	Halloy	076	Beauvais	20	01		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60296	Hannaches	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60297	Le Hamel	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60298	Hanvoile	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60299	Hardivillers	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60301	Haucourt	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60302	Haudivillers	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60303	Hautbos	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60304	Haute-Epine	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60305	Hautefontaine	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0
60306	Hécourt	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60307	Heilles	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60308	Hémévillers	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60309	Héncville	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60310	Herchies	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60311	La Héraille	000	Commune hors attraction des villes	30			60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60312	Héricourt-sur-Thérain	076	Beauvais	20			60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60313	Hermes	001	Paris	20			60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60314	Hétoimesnil	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0,40
60315	Hodenc-en-Bray	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60316	Hodenc-Évêque	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60317	Hondaïnville	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes Thelloise	0,20
60318	Houdancourt	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0,40
60319	La Houssoye	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60320	Ivros	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0,40
60321	Ivry-le-Temple	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60322	Jaméricourt	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60323	Janville	078	Compiègne	20	06		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60324	Jaulzy	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60325	Jaux	078	Compiègne	20	06		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60326	Jonquières	078	Compiègne	20			60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0,20
60327	Jouy-sous-Thelle	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0,40
60328	Juvignies	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60329	Laberlière	078	Compiègne	20			60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0,40
60330	Laboisnière-en-Thelle	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes des Sablons	0,20
60331	Labosse	001	Paris	20	10		60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60332	Labruyère	001	Paris	20			60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0,40
60333	Lachapelle-aux-Pots	076	Beauvais	20	07		60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0,40
60334	Lachapelle-Saint-Pierre	001	Paris	2						



60336	Lachaussée-du-Bois-d'Écu	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60337	Lachelle	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0.20
60338	Lacroix-Saint-Ouen	078	Compiègne	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0.20
60339	Lafraie	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60340	Legny	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60341	Lagny-le-Sec	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60342	Laigneville	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60343	Lalande-en-Son	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60344	Lalandelle	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60345	Lamécourt	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60346	Lamorlaye	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de L'Aire Cantillienne	0.40
60347	Lannoy-Cuilère	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60348	Larbroye	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60350	Lassigny	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60351	Lataule	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60352	Lattainville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60353	Lavacquerie	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60354	Laverrière	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60355	Laversines	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60356	Lavilfertre	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60357	Léglantiers	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60358	Léviguen	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60359	Lhéraule	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60360	Liancourt	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60361	Liancourt-Saint-Pierre	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60362	Libermont	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60363	Lievville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60364	Lieuvillers	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60365	Lihus	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60366	Litz	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0
60367	Loconville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60368	Longueil-Annel	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60369	Longueil-Sainte-Marie	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0.40
60370	Lormaison	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60371	Loueuse	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60372	Luchy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60373	Machemont	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60374	Maignelay-Montigny	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60375	Maimbeville	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60376	Maisoncelle-Saint-Pierre	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60377	Maisoncelle-Tuileries	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60378	Marest-sur-Matz	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60379	Mareuil-la-Motte	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60380	Mareuil-sur-Ourcq	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60381	Margny-aux-Cerises	401	Roye	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60382	Margny-les-Compiègne	078	Compiègne	12	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0.20
60383	Margny-sur-Matz	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60385	Marolles	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60386	Marquêglise	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60387	Marseille-en-Beauvaisis	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60388	Martincourt	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60389	Maucourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60390	Maulers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60391	Maysel	001	Paris	20	10	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0.20
60392	Mélicocq	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60393	Melo	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60394	Ménévillers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60395	Méru	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60396	Méry-la-Bataille	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60397	Le Mesnil-Conteville	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60398	Le Mesnil-en-Thelle	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60399	Le Mesnil-Saint-Firmin	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60400	Le Mesnil-sur-Bulles	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60401	Le Mesnil-Thérinus	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60402	Le Meux	078	Compiègne	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0.20
60403	Milly-sur-Thérain	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60404	Mogneville	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60405	Molens	000	Commune hors attraction des villes	30	01	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60406	Monceaux	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60407	Monceaux-l'Abbaye	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60408	Monchy-Humières	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60409	Monchy-Saint-Éloi	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60410	Mondescourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60411	Monneville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60412	Montagny-en-Vexin	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60413	Montagny-Sainte-Félicité	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60414	Montataire	001	Paris	13	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0.20
60415	Montépilloy	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60416	Montgérain	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60418	Montiers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60420	Montjvovuit	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60421	Mont-l'Évêque	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60422	Montlognon	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60423	Montmacq	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60424	Montmartin	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0.40
60425	Montreuil-sur-Brèche	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60426	Montreuil-sur-Thérain	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60427	Monts	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60428	Le Mont-Saint-Adrien	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60429	Morangles	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60430	Mortival	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60431	Mortincourt	242	Noyon	20	02	60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60432	Mortefontaine	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne	0.40
60433	Mortefontaine-en-Thelle	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60434	Mortemer	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60435	Morvillers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60436	Mory-Montroix	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60437	Mouchy-le-Châtel	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60438	Moulin-sous-Touvent	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisibères de l'Oise	0.40
60439	Mouy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60440	Moyenneville	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60441	Moyvillers	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0.40
60442	Muidorpe	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60443	Muirancourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60444	Mureaumont	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60445	Nampcel	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Lisibères de l'Oise	0.40
60446	Nanteuil-le-Haudouin	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60447	Néry	001	Paris	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autor	0.20
60448	Neufchelles	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60449	Neufvy-sur-Aronde	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60450	Neuilly-en-Thelle	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60451	Neuilly-sous-Clermont	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60452	Neuville-Bosc	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60454	La Neuville-en-Hez	001	Paris	20		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60456	La Neuville-Roy	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0



60457	La Neuville-Saint-Pierre	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60458	La Neuville-sur-Oudeuil	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60459	La Neuville-sur-Ressons	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60460	La Neuville-Vault	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60461	Nivillers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60462	Noailles	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60463	Nogent-sur-Oise	001	Paris	13	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0.20
60464	Nointel	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60465	Noirémont	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60466	Noroy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60468	Nourard-le-Franc	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60469	Novillers	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60470	Noyers-Saint-Martin	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60471	Noyon	242	Noyon	11	02	60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60472	Offoy	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60473	Ognes	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60474	Ognolles	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0
60476	Omécourt	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60477	Ons-en-Bray	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60478	Ormy-le-Davien	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60479	Ormy-Villers	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60480	Orbré	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60481	Orrouy	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60482	Ory-la-Ville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de L'Aire Cantilienne	0.40
60483	Orvillers-Sorel	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60484	Oudeuil	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60485	Ourseil-Maison	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60486	Paillart	586	Breteil	20		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60487	Parnes	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60488	Passel	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60489	Péroy-les-Gombries	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60491	Pierrefonds	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0.40
60492	Pimprez	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60493	Pisseleu	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60494	Plailly	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes de L'Aire Cantilienne	0.40
60495	Plainval	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60496	Plainville	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60497	Le Plessier-sur-Bulles	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60499	Plessis-de-Roye	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60500	Le Plessis-Belleville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60501	Le Plessis-Brion	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60502	Le Plessis-Patta-d'Oie	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60503	Le Ployron	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60504	Ponchon	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60505	Pontarmé	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60506	Pont-Évêque	242	Noyon	20	02	60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60507	Pontoise-lès-Noyon	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60508	Pontpoint	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60509	Pont-Sainte-Maxence	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.25
60510	Porcheux	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60511	Porquencourt	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60512	Pouilly	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60513	Précy-sur-Oise	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60514	Prévillers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60515	Prunieroy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60516	Puiseux-en-Bray	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60517	Puiseux-le-Hauberger	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20
60518	Puits-la-Vallée	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60519	Quesmy	242	Noyon	20		60	32	Communauté de Communes du Pays Noyonnais	0
60520	Le Quesnel-Aubry	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60521	Quincampoix-Fleury	000	Commune hors attraction des villes	30	01	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60522	Quinquempoix	000	Commune hors attraction des villes	30	01	60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60523	Rainvillers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60524	Rantigny	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60525	Raray	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60526	Ravenel	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60527	Réze-Fossa-Martin	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60528	Reilly	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Vexin Thelle	0.40
60529	Rémécourt	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60530	Rémérangles	076	Beauvais	20		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60531	Remy	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0.40
60533	Ressons-sur-Matz	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60534	Rethondes	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0.40
60535	Reuil-sur-Brèche	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60536	Rhuis	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60537	Ribécourt-Dresincourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Deux Vallées	0.40
60538	Ricquebourg	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60539	Rieux	001	Paris	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60540	Rivecourt	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées	0.40
60541	Roberval	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60542	Rochy-Condé	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60543	Roquemont	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60544	Roquencourt	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60545	Romescamps	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0
60546	Rosières	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60547	Rosoy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes de la Vallée Dorée	0.40
60548	Rosoy-en-Multien	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60549	Rolancy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60550	Rothois	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60551	Rouseloy	001	Paris	20		60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0.20
60552	Rouville	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60553	Rouvillers	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0.40
60554	Rouvres-en-Multien	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60555	Rouvroy-les-Merles	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0
60556	Royaucourt	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60557	Roy-Boissy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60558	Roye-sur-Matz	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes du Pays des Sources	0.40
60559	La Rue-Saint-Pierre	001	Paris	20		60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20
60560	Rully	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes Senlis Sud Oise	0.40
60561	Russy-Bémont	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes du Pays de Valois	0.40
60562	Sacy-le-Grand	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60563	Sacy-le-Petit	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0.40
60564	Sains-Morainvillers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60565	Saint-André-Farivillers	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60566	Saint-Amoult	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60567	Saint-Aubin-en-Bray	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes du Pays de Bray	0.40
60568	Saint-Aubin-sous-Erquy	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes du Clermontois	0.40
60569	Saint-Crépin-aux-Bois	076	Compiègne	20	06	60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0.40
60570	Saint-Crépin-Ibouillers	001	Paris	20	10	60	32	Communauté de Communes des Sablons	0.20
60571	Saint-Denisourt	076	Beauvais	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60572	Saint-Etienne-Rolay	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	0.40
60573	Sainte-Eusoye	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de l'Oise Picarde	0.40
60574	Saint-Félix	001	Paris	20		60	32	Communauté de Communes Thelloise	0.20

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le 09/12/2020



ID	Nom	Code	Commune	20	10	60	32	Communes	0,20
60575	Sainte-Geneviève	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60576	Saint-Germain-la-Poterie	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0
60577	Saint-Germer-de-Fly	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60578	Saintines	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60579	Saint-Jean-aux-Bois	001	Paris	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60581	Saint-Just-en-Chaussée	001	Paris	20	01	60	32	Communes de Communes du Plateau Picard	0,40
60582	Saint-Léger-aux-Bois	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes des Deux Vallées	0,40
60583	Saint-Léger-en-Bray	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60584	Saint-Leu-d'Esseret	001	Paris	20	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60585	Saint-Martin-aux-Bois	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes du Plateau Picard	0
60586	Saint-Martin-le-Noued	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60587	Saint-Martin-Longueau	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60588	Saint-Maur	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60589	Saint-Maximin	001	Paris	20	10	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60590	Saint-Omer-en-Chaussée	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60591	Saint-Paul	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60592	Saint-Pierre-es-Champs	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60593	Saint-Pierre-les-Bity	078	Compiègne	20		60	32	Communes de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60594	Saint-Quentin-des-Prés	400	Goumay-en-Bray	20		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0
60595	Saint-Remy-en-Eau	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes du Plateau Picard	0,40
60596	Saint-Samson-la-Poterie	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60597	Saint-Sauveur	078	Compiègne	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60598	Saint-Sulpice	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60599	Saint-Thibault	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0
60600	Saint-Vaast-de-Longmont	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0
60601	Saint-Vaast-lès-Mello	001	Paris	20	10	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60602	Saint-Valery	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0
60603	Salency	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60604	Sarcus	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0
60605	Sarmois	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60608	Le Saulchoy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60609	Savignies	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60610	Sempigny	242	Noyon	20	02	60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60611	Senantes	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60612	Senlis	001	Paris	20	02	60	32	Communes de Communes Senlis Sud Oise	0,25
60613	Senots	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60614	Serans	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60615	Sérévillers	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0
60616	Sérifontaine	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60617	Sermaize	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60618	Séry-Magneval	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60619	Silly-le-Long	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60620	Silly-Tillard	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60621	Solente	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes du Pays des Sources	0
60622	Sommereux	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60623	Songeons	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60624	Sully	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60625	Suzoy	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60626	Talmoniers	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60627	Tartigny	586	Breteil	20		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0
60628	Therdonne	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60629	Therines	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60630	Thibivillers	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60631	Thiers-sur-Thève	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60632	Thiescourt	078	Compiègne	20		60	32	Communes de Communes du Pays des Sources	0,40
60633	Thieuloy-Saint-Antoine	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60634	Thieux	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60635	Thiverny	001	Paris	20	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60636	Thourotte	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes des Deux Vallées	0,40
60637	Thury-en-Valois	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60638	Thury-sous-Clermont	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60639	Tillé	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60640	Tourfy	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60641	Tracy-le-Mont	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60642	Tracy-le-Val	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes des Deux Vallées	0,40
60643	Tricot	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes du Plateau Picard	0
60644	Trie-Château	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60645	Trie-la-Ville	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60646	Troisereux	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60647	Trosty-Breuil	078	Compiègne	20		60	32	Communes de Communes des Lisières de l'Oise	0,40
60648	Troussencourt	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60650	Trumilly	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60651	Uilly-Saint-Georges	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60652	Valdampierre	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes des Sablons	0,20
60653	Valescourt	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes du Plateau Picard	0,40
60654	Vandécourt	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes des Deux Vallées	0,40
60655	Varesnes	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60656	Varinfroy	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60657	Vauchelles	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60658	Vauciennes	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60659	Vaudancourt	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes du Vexin Thelle	0,40
60660	La Vaumain	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60661	Vauvoise	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60662	La Vauroux	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60663	Valennes	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60664	Vendeuil-Caply	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60665	Venette	078	Compiègne	12	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60666	Ver-sur-Launette	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60667	Verberie	001	Paris	20		60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60668	Verderel-lès-Sauqueuse	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes d'Agglomération du Beauvaisis	0,20
60669	Verderonne	001	Paris	20	07	60	32	Communes de Communes de la Vallée Dorée	0,40
60670	Verneuil-en-Halatte	001	Paris	20	07	60	32	Communes de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60671	Versigny	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60672	Vezy	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60673	Viefvillers	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0,40
60674	Vieux-Moulin	078	Compiègne	20	06	60	32	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Auto	0,20
60675	Vignemont	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes du Pays des Sources	0,40
60676	Ville	242	Noyon	20		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60677	Villebray	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60678	Villeneuve-lès-Sablons	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes des Sablons	0,20
60679	La Villeneuve-sous-Thury	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60680	Villeneuve-sur-Verberie	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte	0,40
60681	Villers-Saint-Barthélemy	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60682	Villers-Saint-Frambourg-Ognon	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes Senlis Sud Oise	0,40
60683	Villers-Saint-Genest	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes du Pays de Valois	0,40
60684	Villers-Saint-Paul	001	Paris	13	07	60	32	Agglomération Creil Sud Oise	0,20
60685	Villers-Saint-Sépulcre	001	Paris	20		60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60686	Villers-sous-Saint-Leu	001	Paris	20	07	60	32	Communes de Communes Thelloise	0,20
60687	Villers-sur-Auchy	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes du Pays de Bray	0,40
60688	Villers-sur-Bonnières	076	Beauvais	20	07	60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60689	Villers-sur-Coudun	078	Compiègne	20	06	60	32	Communes de Communes du Pays des Sources	0,40
60691	Villers-Vermont	076	Beauvais	20		60	32	Communes de Communes de la Picardie Verte	0,40
60692	Villers-Vicomte	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes de l'Oise Picarde	0
60693	Villevé	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communes de Communes du Pays Noyonnais	0
60695	Vineuil-Saint-Firmin	001	Paris	20	10	60	32	Communes de Communes de L'Aire Cantilienne	0,40

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le 09/12/2020



60697	Vrocourt	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60698	Wacquemoulin	078	Compiègne	20		60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60699	Wambaz	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes de la Picardie Verte	0.40
60700	Warfuis	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté de Communes du Beauvaisis	0.20
60701	Wavignies	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60702	Welles-Pérennes	000	Commune hors attraction des villes	30		60	32	Communauté de Communes du Plateau Picard	0
60703	Aux Marais	076	Beauvais	20	07	60	32	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	0.20

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 novembre 2020,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 15 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Bruno FORTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGGO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08– 12 relatif au :

LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES DU VERSEMENT MOBILITE ADDITIONNEL

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** d'exonérer les associations figurant sur la liste des associations exonérées, ci-annexée jusqu'au 30 juin 2021.

Cette liste sera communiquée à l'URSSAF et à la MSA, organismes chargés du recouvrement, pour que les exonérations soient appliquées jusqu'au 30 juin 2021.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

Liste des Associations et Etablissements exonérés de versement transport additionnel
(au 8 décembre 2020)

- OPHS (Office Privé d'Hygiène Sociale et de Prévention antituberculeuse du Département de l'Oise) – siège : 91 rue Saint Pierre – 60000 BEAUVAIS
- ARPTP (Association pour la Réhabilitation Professionnelle par le Travail Protégé)
- Ligue de l'enseignement de l'Oise – 19 rue Arago – 60000 BEAUVAIS (SIRET N° : 78050818000103)
- IMP Léon Bernard (rattaché et géré par l'OPHS)
- APF (Association des Paralysés de France) – délégation départementale - 78 rue Madeleine - 60000 BEAUVAIS et le Service d'Accueil et d'Accompagnement à la Vie Sociale – 119 rue des Mines - 60000 ALLONNE
- Association Abej Coquerel - Foyer Le Chemin - 25 rue Jean-Baptiste Oudry -60000 BEAUVAIS et 124 bis rue de Paris - 60200 COMPIEGNE
- Foyer Départemental de l'Enfance - 2 rue Fournier Sarlovèze – 60200 COMPIEGNE
- AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) – 44 rue Vivenel – 60200 COMPIEGNE
- CAT Le Levain – 3 foyers à Compiègne – 36 rue Augustin Thierry – 20 rue de Stalingrad et 10 rue Saint Antoine – 60200 COMPIEGNE
- ADAPEI 60 (Association des amis et parents des personnes handicapées de l'Oise) – 64 rue de Litz – 60600 ETOUY
- APEI 60 Les Papillons Blancs (Association des amis et parents des personnes handicapées de l'Oise, arrondissement de Compiègne) – 33 rue de Paris – 60200 COMPIEGNE
- L'Arche de l'Oise – 42 rue de Soissons – 60200 COMPIEGNE et 34 rue du Général Leclerc 60 000 BEAUVAIS
- A.S.D.A.P.A. (Association de Services pour l'aide à Domicile et aux Personnes Agées du Département de l'Oise) 33 rue de Paris – 60200 COMPIEGNE et 23 rue Jean Monnet – 60000 BEAUVAIS
- Externat Médico Educatif du Plessis Pommeraye de Creil (géré par le Clos du Nid – Château Sourvière - BP 26 CRAMOISY – 60600 CIRE-LES-MELLO
- Association des maisons d'enfants – Donation Nelly et Robert DE ROTHSCHILD – Château de Laversine -60740 SAINT-MAXIMIN
- FONDATION LEOPOLD BELLAN – Centre Médical Léopold Bellan – 7 rue Raymond Pillon – BP 52 – 60240 CHAUMONT EN VEXIN
- Association le Home de l'Enfance - Le Bosquet à Margny-les-Compiègne – Les Accacias à Choisy au Bac – La Maison des Deux Vallées à Margny les Compiègne – Siège Social : 10 rue Parmentier - 60200 COMPIEGNE
- Institut de Formation de la Croix-Rouge Française – BP 67 – 60260 LAMORLAYE
N° de SIRET : 77567227211188
- Centre de Médecine Physique et de Réadaptation pour enfants de la Croix-Rouge Française – BP 67 – 60260 LAMORLAYE N° de SIRET : 77567227203037
- Etablissement et services d'aide par le travail Léopold Bellan – ZI EST – 8 rue de l'Europe – 60400 NOYON
N° de SIRET : 77567216500252 et Centre d'Habitat Léopold Bellan (SIRET : 77567216500245) – 27 rue Saint Eloi – 60400 NOYON
- Association Emmaüs de Beauvais : Siège Social (SIRET : 78050825500038) – Boutique Solidarité (SIRET : 78050825500053) – Epicerie Sociale (SIRET : 78050825500061) – Emmaüs rue de Clermont (SIRET : 78050825500046).
- Etablissement Médico Educatif « La Montagne » : CESAP EME LA MONTAGNE de Liancourt (SIRET : 77566205900069) – CESAP Foyer Saint Roman de Gouvieux (SIRET : 77566205900143) – gérés par le Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées (CESAP)

- *Etablissement l'ARC EN CIEL – Fondation de l'Armée du Salut (SIRET : 43196860100176) – 5 boulevard de la Libération – 60500 CHANTILLY.*
- *Centre intercommunal de services Allo j'écoute (SIRET : 32387385100022) – 11 bis rue de la Préfecture – 60000 BEAUVAIS.*
- *Apprentis d'Auteuil - Fondation d'Auteuil – Direction Régionale Nord Ouest (SIREN : 775688799) – 101 rue de la Madeleine – 60000 BEAUVAIS.*
- *Foyer d'Accueil Médicalisé – FEDERATION DES APAJH (SIRET : 78457968201664) – Bailleul sur Thérain (60)*
- *Association Championnet – IMP.Pro Jean Nicole (SIRET : 77569336900081) - 11 rue de Compiègne – 60710 CHEVRIERES*
- *Association intermédiaire de Verberie (SIRET : 34865879000012) – 3 square des Merlets – 60410 VERBERIE*
- *Pouponnière Sociale Arc en Ciel – Croix-rouge française – 5 avenue Jean Moulin – 60000 BEAUVAIS*
- *IME « Les Pastels » - Croix Rouge Française - rue de la Sans Terre – 60000 BEAUVAIS*
- *SESSAD « Les Crayons de Couleur » - Croix Rouge Française – rue de la Sans Terre – 60000 BEAUVAIS*
- *les établissements de l'Association Temps de Vie : EHPAD de Songeons – SIRET 39434217400072, EHPAD d'Attichy – SIRET : 39434217400395, Maison d'enfants de Tracy – SIRET 39434217400064, Maison d'enfants de Domfront – SIRET : 39434217400080.*
- *Association La Compassion – 13 rue de l'Aillerie – BP 49 – 60240 CHAUMONT EN VEXIN.*
- *EHPAD La Résidence de la Pommeraye – 28 rue Vincent Auriol – 60100 CREIL*
- *APF (Association des Paralysés de France) – Service d'Education et de soins spécialisés à domicile – 50 square Frédéric Chopin – 60100 CREIL*
- *APF (Association des Paralysés de France) – rue Gabrielle Chanel – 60610 LA CROIX SAINT OUEN*
- *Association Jeunesse-Culture-Loisirs-Technique – 30 rue Bossuet – 60000 BEAUVAIS*
- *Multi – Accueil de la Croix Rouge Française – 5 rue d'Humières – 60200 COMPIEGNE*

- *Fondation Léopold Bellan – Foyer d'accueil médicalisé – 3 rue de la Croix Blanche – 60290 MONCHY SAINT ELOI – N° de SIRET : 77567216500484*

- *Fondation Léopold Bellan – Centre de prévention et de Réadaptation Cardio-vasculaire – 40 rue de Choisy – 60170 TRACY-LE-MONT - N° de SIRET : 775 372 165 000153*

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **8 décembre 2020**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 24 novembre 2020,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 15 membres titulaires et de 6 suppléants représentant 6 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Gérard DECORDE, M. Gérard AUGER, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Pierre DESLIENS, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Roger JUMEL, M. Tanneguy DESPLANQUES, M. Daniel GUEDRAS, M. Jean-Marc FACQ, M. Thierry BALLINER.

Titulaire porteur de procuration :

- Mme Manoëlle MARTIN : pouvoir de M. Daniel LECA
- M. Pierre DESLIENS : pouvoir de M. Alain DUCLERCQ
- M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de M. Stéphane DESEINE
- M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Bruno FORTIER

Suppléants représentant des titulaires empêchés :

- M. Didier RUMEAU, suppléant de Mme Anne-Sophie FONTAINE
- M. Thierry AURY, suppléant de Mme Caroline CAYEUX
- M. Jean-Marie LAVOISIER, suppléant de M. Philippe MARINI
- M. Gérard CHATIN, suppléant de M. Guy LAFOREST
- M. Bruno POMMIER suppléant de Mme Sandrine DAUCHELLE
- M. François DROUIN suppléant de M. Arnaud DUMONTIER

Suppléant présent : M. Frédéric MULLER

Etaient excusés : Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique CORDIER, Mme Badia ZRARI, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Alain DUCLERCQ, M. Guy LAFOREST, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, Mme Sandrine DAUCHELLE, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE

Secrétaire de séance désigné : M. Jean-Claude PELLERIN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

VU L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2020 12/08– 13 relatif au :

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT SMTCO/ADICO – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO, ci-annexé. Le SMTCO bénéficiera de la mutualisation du délégué à la protection des données proposé par l'ADICO.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Il est convenu ce qui suit :

Entre d'une part,

L'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités, Association Loi 1901, dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet - 60000 Beauvais, représentée par son Président élu, ci-après désignée par le sigle « ADICO »,

Entre d'autre part,

Le Syndicat : **MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE**

ci-après dénommée « la collectivité », située 1 RUE DES FILATURES – 60005 BEAUVAIS CEDEX, représentée par Monsieur le Président: Alain LETELLIER

En vertu de la délibération en date du _____.

ARTICLE 1 : OBJET

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Adico accompagne la collectivité à respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 2 : ACCÈS AU SERVICE

Pour la régularisation du présent contrat, la collectivité doit nécessairement être adhérente à l'Adico (sauf convention particulière signée entre l'Adico et la structure mutualisante).

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

La collectivité a précédemment désigné l'Adico comme délégué à la protection des données (DPO) conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016.

En vertu du présent contrat, la désignation de l'Adico en tant que délégué à la protection des données de la collectivité se poursuit pour la durée de validité dudit contrat.

Dans le cadre de cette désignation, l'Adico met à disposition de la collectivité un de ses salariés ayant les qualités professionnelles nécessaires pour l'accomplissement des missions du DPO conformément à l'article 37 du règlement général sur la protection des données.

ARTICLE 4 : MISSIONS

Les missions exercées dans le cadre du présent contrat relèvent de l'accompagnement continu.

Elles consistent à réaliser les missions du DPO conformément au règlement général sur la protection des données (article 39), à savoir :

- Informer et conseiller la collectivité sur les obligations qui lui incombent en vertu des dispositions applicables en matière de protection des données ;
- Contrôler le respect du règlement général sur la protection des données ainsi que d'autres dispositions en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle et faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Pour que l'accompagnement soit total et se déroule dans les meilleures conditions, la collectivité s'engage à respecter l'article 38 du règlement général sur la protection des données, notamment :

- À veiller à ce que le DPO soit associé, d'une manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel ;
- À fournir les ressources nécessaires au DPO pour qu'il exerce ses missions et accède aux données à caractère personnel et aux opérations de traitement ;
- À veiller à ce que le DPO fasse directement rapport au niveau le plus élevé de la direction de la collectivité.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

Le DPO est soumis au secret professionnel en ce qui concerne l'exercice de ses missions.

À ce titre, il lui est interdit de communiquer la moindre information contenant des données à caractère personnel à des tiers ou aux services de la collectivité non habilités.

ARTICLE 7 : TARIFICATION

La tarification de l'accompagnement est applicable pour toute la durée du présent contrat et est déterminée en fonction de la taille de la collectivité conformément au devis joint établi en vertu de la tarification votée lors de la dernière assemblée générale et en vigueur lors de l'élaboration du devis (tarifs disponibles sur notre site internet www.adico.fr).

Cette tarification est uniquement composée d'un abonnement annuel (terme à échoir) correspondant à la phase d'accompagnement continu et aux missions de DPO mutualisé mentionnées à l'article.

Pour la première année, la facturation interviendra à réception du présent contrat signé.

Pour les années suivantes, la facturation interviendra à la date anniversaire du présent contrat définie à l'article 8.

D'autres prestations optionnelles pourront être proposées à la collectivité et feront l'objet d'une tarification supplémentaire.

ARTICLE 8 : DURÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat est consenti pour une durée de quatre ans et prendra effet à compter du 10/03/2021.

Il prendra fin à l'issue de cette période de quatre ans.

Quatre mois avant l'échéance du contrat, l'Adico prendra contact avec la collectivité pour l'informer de cet avènement et envisager avec elle l'éventuelle régularisation d'un nouveau contrat.

ARTICLE 9 : FUSION DE COMMUNES, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) OU DE SYNDICATS ET AUTRES ÉVÈNEMENTS

Conformément aux articles L2113-5, L5211-41-3 et L5212-27 du Code général des collectivités territoriales, dans les cas de création d'une commune nouvelle, de fusion d'EPCI ou de syndicats, « *les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties* ».

Il en est de même pour les autres évènements pouvant impacter ces structures, notamment le transfert de compétences.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT POUR NON-EXÉCUTION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Adico ou la collectivité se réserve le droit de résilier de manière anticipée le présent contrat en cas d'inexécution par l'autre partie, d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ces diverses clauses.

En conséquence, en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, l'autre partie pourra la mettre en demeure de réparer le manquement sous trente jours par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'exécution des obligations dans ce délai, chacune des parties pourra résilier le contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera alors effective à la date de réception de cette lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un tel cas, la facturation sera proratisée jusqu'à la date effective de résiliation.

En ce qui concerne le règlement de la prestation, en cas de non-paiement des factures relatives à ce contrat suivant la tarification visée à l'article 7 à échéance (trente jours maximum), l'Adico adressera une première relance à la collectivité. A défaut de règlement, une deuxième relance sera adressée quinze jours plus tard. Enfin, une troisième relance sera adressée si aucun règlement n'est intervenu plus de trente jours après l'échéance (soit soixante jours à compter de l'envoi de la facture).

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance (trente jours maximum) entrainera la suspension des services et ouvrira droit au versement d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros au profit de l'Adico (décret n°2013-269 du 29 mars 2013 et articles 39 et 40 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013).

Cette suspension cessera à la date de règlement de la facture relative à l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

Enfin, sur le fondement du défaut de paiement, l'Adico pourra se réserver le droit de mettre un terme au présent contrat comme indiqué ci-dessus, sans préjudice d'une action en paiement en justice devant la juridiction compétente.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE L'ADHÉSION À L'ADICO

La résiliation, pour quelque motif que ce soit, de l'adhésion à l'Adico, entrainera la rupture automatique du présent contrat (hors convention particulière signée entre l'Adico et la structure mutualisante).

Cette rupture ayant pour effet de résilier de manière anticipée le contrat et n'étant pas due à une mauvaise exécution de celui-ci, elle doit être assimilée à une résiliation sans faute du présent contrat.

Ainsi, la collectivité devra indemniser l'Adico à hauteur des sommes qui auraient dû normalement être perçues jusqu'au terme du contrat conclu pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de ses relations avec les collectivités, l'Adico s'engage à respecter le règlement européen n°2016-679 et garantit qu'elle mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Par ailleurs, l'Adico, en tant que sous-traitant, s'engage à respecter des modalités spécifiques de protection des données dans le cadre de ses relations contractuelles.

Ces dispositions sont notamment détaillées dans les conditions générales de vente disponibles sur le site internet de l'Adico www.adico.fr.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige à propos du présent contrat devra faire l'objet d'une tentative de résolution amiable préalablement à l'engagement de tout recours devant la juridiction compétente.

Fait à Beauvais, le _____, en deux exemplaires originaux.

Adico

Monsieur Le Président

(Signature)

Le Syndicat : **MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE**

Monsieur le Président

(Cachet et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Jean-Pierre Lemaistre

Alain LETELLIER